Le jour de la solennité de la Fête-Dieu, la messe principale seule peut donc être de la solennité, les autres doivent être conformes à l'office du jour.

Cette messe pourra être appliquée par le curé pour ses ouailles, comme nous l'avons toujours fait depuis bientôt un siècle. La défense pour le curé d'appliquer cette messe votive n'existe que pour les solennités accordées à l'Eglise universelle par l'indult de 1913.

L'*Ordo* de la province de Montréal (comme celui des provinces d'Ottawa et de l'Ouest canadien) indique fidèlement la date de l'indult en vertu duquel on fait la solennité, soit par la messe chantée ou principale, soit par les messes basses. Il comporte aussi pour les messes basses l'indication (exc. *pro populo*), ce qui veut dire excepté la messe appliquée *pro populo* par le curé. Mais il ne faut pas introduire cette parenthèse dans la messe chantée pour laquelle l'indult de la grand' messe ne le prescrit pas. On l'a indiquée où il fallait et non là où elle n'avait pas d'application.

SOLENNITE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Je ne vois pas dans l'*Ordo* cette année l'indication de la solennité de saint Jean-Baptiste, mais celles de la Fête-Dieu, du Sacré-Coeur, puis en juillet, des Ap. Ss. Pierre et Paul et de la Dédicace. Quel jour peut-on la faire ?

En parcourant l'*Ordo,* votre regard cherchait un petit texte qui indiquât cette solennité, comme celles des autres fêtes que vous nommez, et vous n'en avez pas trouvé. De fait, il ne s'en trouve pas pour la bonne raison que cette fête tombe cette année le dimanche. Par suite la solennité extérieure reste attachée au jour de la fête et à son office. Il n'est permis de l'en séparer que lorsque la fête tombe un jour férial.

SOLENNITE

Pourquoi notre *Ord*
que dans les églises ca
et dans les églises cons

La fête de la Dédi
juillet (du 8 au 15 i
ler jour où ce dima
plus la fête même d
date, se faire dans les
aussi dans toutes les
de l'église cathédrale
maintenant au jour
jour fixé pour toutes
la fête. [1]

En faisant ce chang
la solennité de la Déc
fice, mais le dimanch
distinguer les cathédr
conséquence que dans
cace peut être très élo
que dans les autres
entre le 8 et 15 juill
fice fixé au 8.

Si on lisait au dima

In eccle

Ad lib

SOLEMNITAS EX

[1] C'est ainsi que notre
la fête de Dédicace des
les 30 juin et 2 octobre.
se fera que le IIe dimar
tant la Dédicace des ca